

Révision 2025 des zones vulnérables

I. Sur le classement de LA CROISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SAULDRÉ

Communes proposées au classement

Les communes proposées au classement sont : Mur de Sologne, Veillens, Lassay sur Croisne, Gy en Sologne, pour dépassement du seuil sur la masse d'eau superficielle.

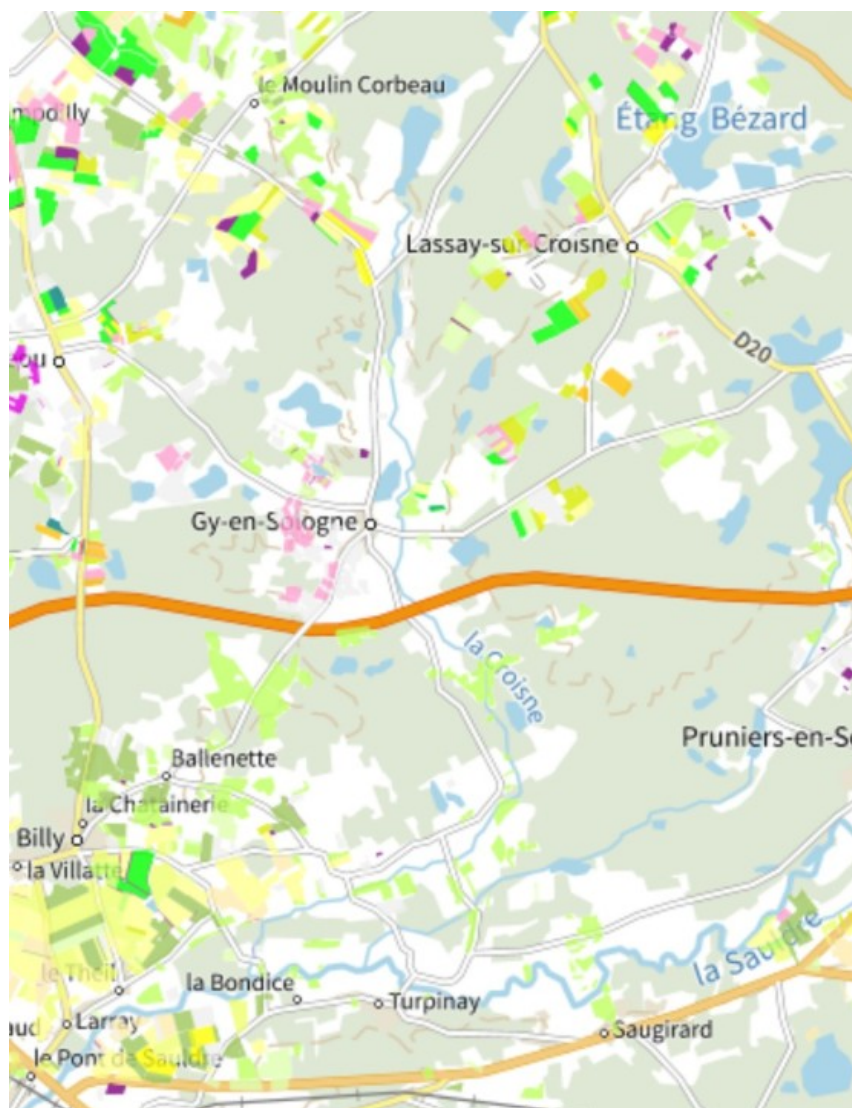
Les hypothèses d'apports en nitrate se concentrent donc sur des ruissellements superficiels, depuis des parcelles à proximité du réseau hydrographique.

Qualitomètres

Il y a deux points de mesures sur la Croisne : un à Mur de Sologne, l'autre à Billy.

Mur de Sologne correspond à l'amont du cours d'eau, des teneurs faibles en nitrate sont observées (max : 6,7 mg/l en juillet 2023). Les dépassements sont observés sur la station de Billy (09/11/22 : 27,8 mg/l, 19/01/23 : 19 mg/l, 13/02/23 : 21 mg/l), qui correspond à l'aval du cours d'eau.

Caractéristiques de la SAU

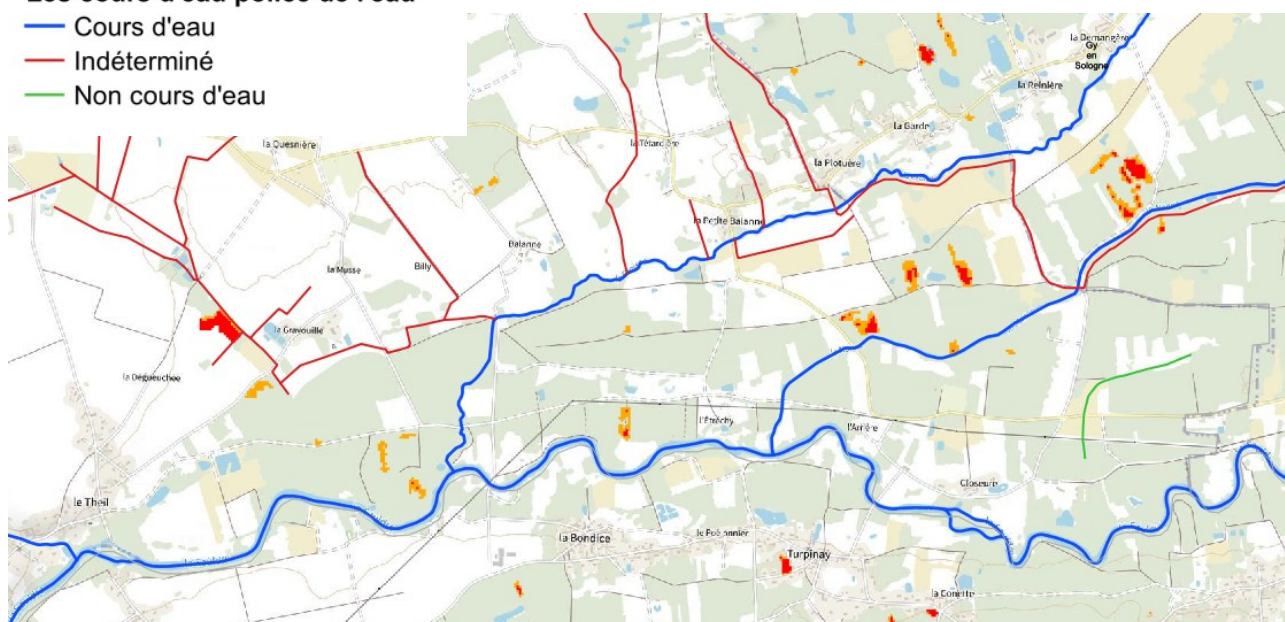


L'origine agricole est donc peu probable.

Le cours d'eau est bordé d'étangs. Les surverses et les vidanges d'étangs avaient été ciblées comme source potentielle de nitrates. Des analyses ont donc été réalisées par la DDT en sortie d'étangs. Celles-ci mettent en évidence des concentrations très faibles en nitrates (inférieures au seuil de détection). L'hypothèse d'apport de nitrates via les étangs a donc été écartée.

La DDT dispose d'un outil de détection cartographique permettant d'identifier les coupes rases. Une analyse cartographique ainsi été menée sur la période 2020-2023..

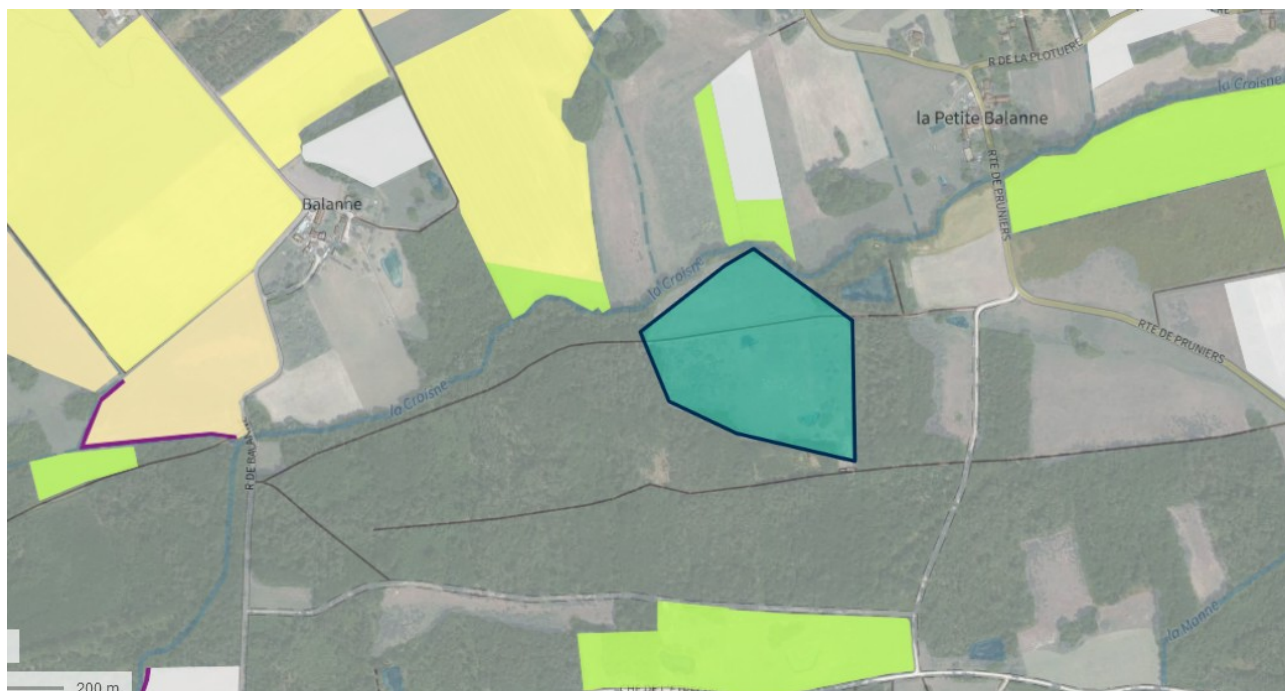
— Non cours d'eau



On peut constater que des suspicions fortes de coupes rases ont été formulées sur des affluents de la Croisne, juste en amont du qualitomètre. Cette hypothèse ne peut donc pas être écartée.

La troisième hypothèse est la fertilisation de parcelles, dont des cultures à gibier, au sein des propriétés forestières privées. Cette hypothèse a été formulée suite à des verbalisations dressées par l'OFB au sein de propriétés réalisant des fertilisations abusives et non autorisées.

On note en bordure du cours d'eau à Billy une grande parcelle au sein d'une propriété privée qui semble être cultivée. Cette hypothèse ne peut donc pas être écartée.



La dernière hypothèse vise un système de traitement des eaux usées sur la commune de Lassay sur Croisne. Lassay sur Croisne dispose d'un lagunage qui n'a jamais été curé. On observe des remontées de boues qui sont signalées à la commune depuis 2020. Le rejet, probablement chargé en boues, se déverse au sein d'une zone de rejet végétalisée (ZRV). Cette ZRV a pour effet de minéraliser les composés organiques azotés en été et de relarguer les formes oxydées (nitrates principalement) en automne-hiver. Cela peut expliquer, au moins en partie, les nitrates présents dans la Croisne. A noter que la mairie a procédé à un curage du premier bassin en 2025.

Conclusion

Une origine agricole est peu probable. Un effet combiné ZRV / coupes rases est plus vraisemblable.

II. Sur le classement du BEUVRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LAMOTTE-BEUVRON

Communes proposées au classement

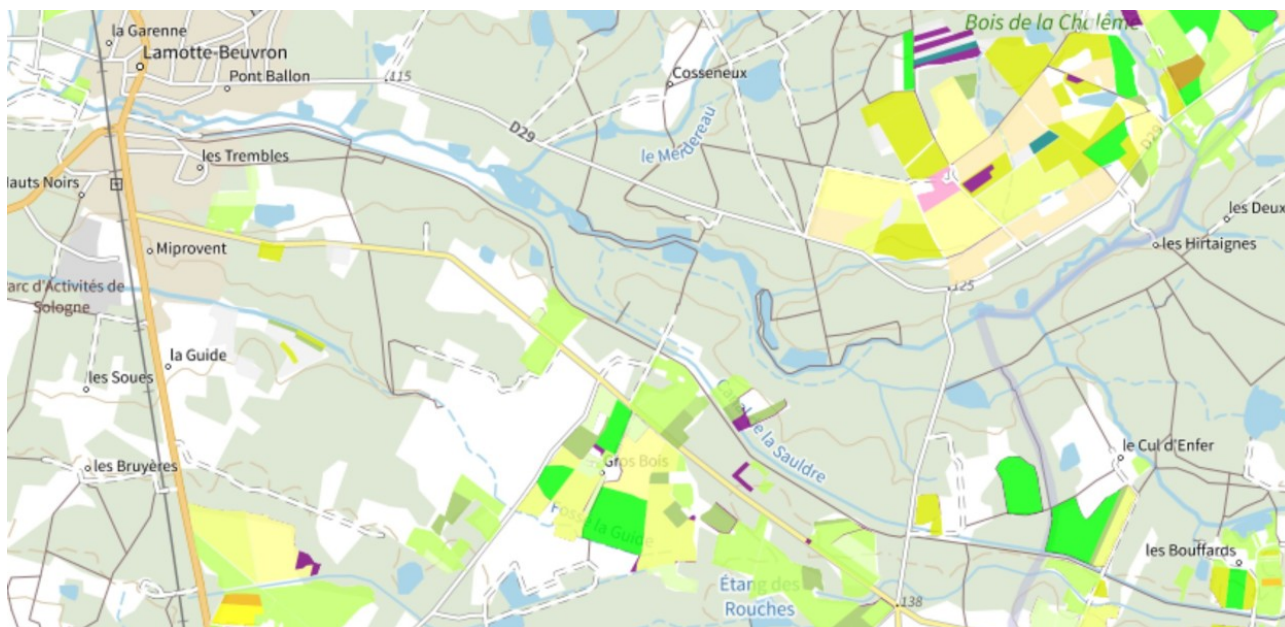
Les communes proposées au classement sont : Souvigny en Sologne, Chaon, Vouzon, Lamotte Beuvron, Nouan le Fuzelier, pour dépassement du seuil sur la masse d'eau superficielle.

Les apports recherchés en nitrates se concentrent donc sur des ruissellements superficiels, depuis des parcelles à proximité du réseau hydrographique.

Qualitomètres

Il y a trois points de mesures sur le Beuvron : Candé sur Beuvron, Chaumont sur Tharonne, Pierrefitte sur Sauldre. Les concentrations les plus élevées en nitrate sont observées en aval du cours d'eau, sur la commune de Pierrefitte sur Sauldre : 19 mg/l le 8 août 2023 et 22 mg/l le 6 décembre 2022. Sur les autres qualitomètres, la concentration moyenne est de l'ordre de 8 mg/l.

Caractéristiques de la SAU



De Lamotte-Beuvron jusqu'à la source du Beuvron, les parcelles agricoles en bordure de cours d'eau se concentrent sur la commune de Pierrefitte sur Sauldre, où l'on trouve quelques parcelles en maïs et en blé. Ces parcelles sont entourées d'un système de fossés qui rejoignent un petit affluent du Beuvron. Avant de rejoindre le Beuvron, cet affluent traverse quatre étangs sur cours, en chaîne, qui vont tamponner les eaux drainées et les épurer. Il est donc peu probable que ces parcelles contribuent à l'augmentation de la teneur en nitrates du Beuvron.

Sur les autres communes, les parcelles en bordure de cours d'eau sont en prairie permanente. L'origine agricole est donc peu probable.

Origines possibles des nitrates autres qu'agricole

De même que sur la Croisne, les coupes rases ont été recherchées sur la période 2020-2023.

On constate une forte suspicion de coupes rases au niveau de Pierrefitte sur Sauldre, en aval du qualitomètre nitrates :

Légende

Les autorisations de défrichement

■ Dossiers de 2020 à 2023

Coupes rases 2020 à 2023

■ Coupe rase (certitude moyenne)

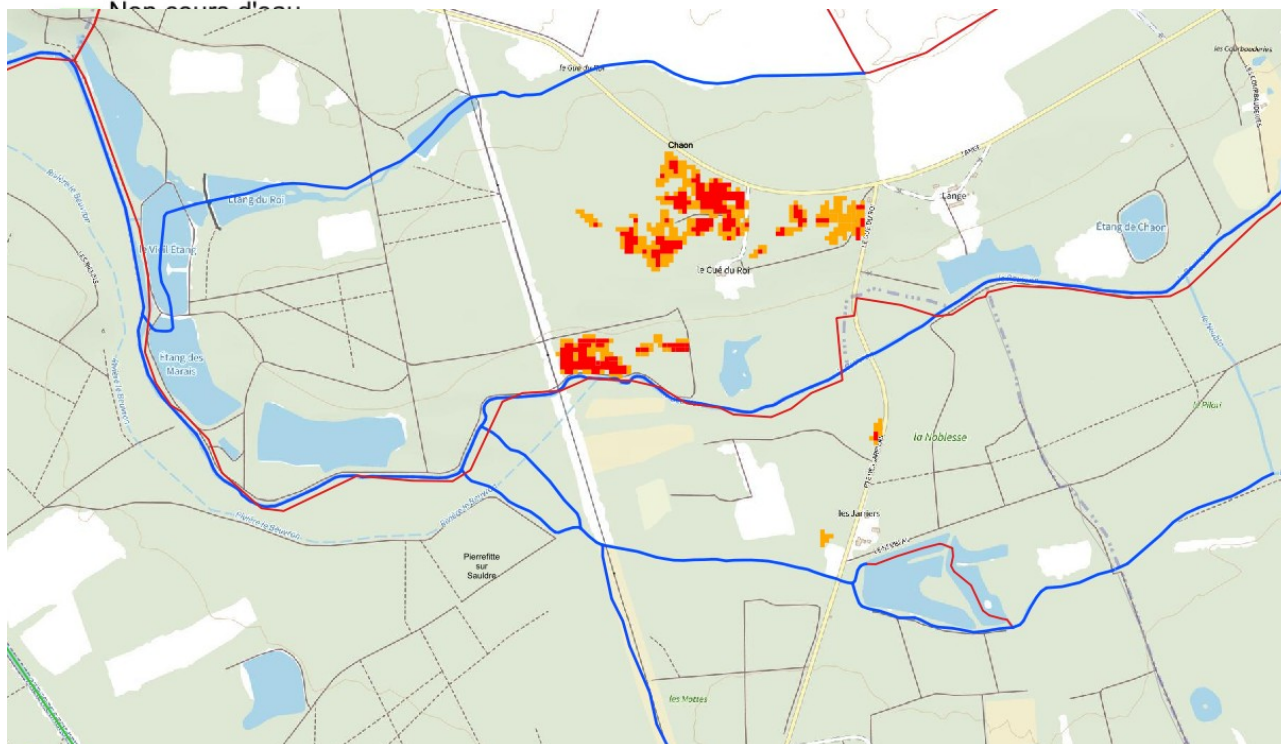
■ Coupe rase (certitude forte)

Les cours d'eau police de l'eau

— Cours d'eau

— Indéterminé

— Non cours d'eau



Une origine forestière des nitrates est donc très probable.

Par ailleurs, de même que sur la Croisne, l'hypothèse d'une fertilisation illégale au sein des propriétés forestières a été explorée. Toutefois, aucune parcelle en bordure d'un cours d'eau n'a été détectée.

Enfin, l'hypothèse d'un rejet d'eaux usées a été exploré. Il s'avère que la commune de Chaon dispose d'un bassin récupérant les déversements d'eaux usées non traitées en entrée de station. Ce bassin se rejette dans le Beuvron. Il fonctionne probablement comme une ZRV en minéralisant les composés organiques azotés et en relarguant les formes oxydées (nitrates principalement). Cela peut contribuer aux pics de nitrates observés dans le Beuvron.

Conclusion

Une origine agricole est peu probable. Un effet combiné lagunage d'eaux usées / coupes rases est plus vraisemblable.